

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20251217-D_17_12_2025_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 24/12/2025

Délibération n°17-12-2025-021

8.8 Environnement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 17 décembre 2025*

Date de convocation	11 décembre 2025
Date d'affichage	11 décembre 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	33
Votants	46 (dont 13 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 17 décembre 2025 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes à Sceaux sur Huisne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 31 - M. Serge AUGER, M. Emmanuel BOIS, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Yves GOULLIER, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL.

Etaient représentés : 2 - Mme Liliane DENIS représentée par M. Bruno CEPRÉ, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

Pouvoirs : 13 - M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, M. Dominique ÉDON ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET, M. Thierry GUÉRIN ayant donné pouvoir à M. Jean DUMUR, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Jean-Pierre TORCHÉ ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL.

Etaient excusés : 9 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, Mme Amélie DANGEUL, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Roland MARCOTTE, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Thierry RENVOIZÉ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

ENVIRONNEMENT : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIETE PIGEON GRANULATS CENTRE ILE-DE-FRANCE SUR LAMNAY

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par M. Michel ODEAU, Vice-président en charge de l'Environnement,

Après en avoir délibéré,

EST INFORMÉ que la société PIGEON GRANULATS CENTRE ILE DE FRANCE exploite une carrière de sables meubles à Lamnay au lieu-dit Les Grandes Brosses.

Cette activité est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), avec application du régime le plus contraignant : l'autorisation environnementale.

PREND ACTE que :

- La société a sollicité le renouvellement de cette autorisation en mars 2020. Depuis lors, le dossier déposé en préfecture a fait l'objet de 3 demandes de compléments.
- La nouvelle autorisation aura une durée de validité de 27 ans.
- Le périmètre d'activité est inchangé, avec un plan de remblayage pour 15 à 20 000 tonnes par an. Les camions seront en double fret, c'est-à-dire qu'ils quitteront la carrière chargée des matériaux, et reviendront chargés de remblais.

EST INFORMÉ qu'une enquête publique se tient du 8 décembre 2025 au 13 janvier 2026 à la mairie de Lamnay. L'avis de la Communauté de Communes est requis dans ce cadre.

REND UN AVIS FAVORABLE sur le renouvellement de l'autorisation environnementale pour la société PIGEON GRANULATS CENTRE IDF.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 17 décembre 2025

Pour extrait conforme

Le 18 décembre 2025

Le Secrétaire de séance

M. Thierry RENVOIZÉ



Le Président

M. Didier REVEAU

